LES TUNISIENS À GRASSE : AUTOUR D'UNE ENQUÊTE À PARTIR DE TÉMOIGNAGES ORAUX

Sophie PINÈS

Les recherches présentées lors de cette intervention portent sur les immigrés et fils d'immigrés maghrébins autour d'une question sur le lien aux origines. Réalisées sous la direction de Monsieur Ralph Schor entre 2008 et 2009 dans le cadre d'un master 2 en histoire, elles consistent en une enquête concernant les immigrés maghrébins installés à Grasse dans leur ensemble, ressortissants des pays du Petit Maghreb c'est-à-dire Algérie, Tunisie, Maroc. Les témoignages de personnes d'origine tunisienne sont les plus présents, cette communauté étant la plus représentée à Grasse, ce qui n'est pas spécifique à la ville¹. Elles sont fondées sur la collecte de témoignages oraux.

Le témoignage oral, pourtant utilisé par les historiens depuis l'Antiquité (Hérodote, Thucydide) est une source avec laquelle les étudiants en histoire, durant leur cursus universitaire, ne sont que très peu familiarisés. Et pour cause : elle a été vivement critiquée et écartée de la boîte à outils de l'historien à la fin du XIX^e siècle, quand l'Histoire, se constituant comme science, a vu se développer le courant dit « méthodique » ou « positiviste » qui a écarté de ses possibles sources tout ce qu'il considérait comme imprécis ou trop vague. Ainsi, au moment où d'autres sciences humaines et sociales forgeaient leurs doctrines, leurs outils, mettaient au point les premières méthodes d'enquête et découvraient toute la richesse de l'oralité, l'histoire refusait catégoriquement de prendre en compte le témoignage oral comme une source fiable. C'est seulement à la fin des années 1970 et dans les années 1980, grâce au rapprochement entre les disciplines, entre sciences humaines et sociales, et face à une application parfois trop restrictive de la loi protectrice du 3 janvier 1979 qui complique l'accès des historiens contemporains à certaines archives, que sous l'influence américaine et européenne, l'histoire orale pénètre peu à peu en France.

Ce retour de la source orale va de pair avec le développement, en France, d'un mouvement qu'on appelle « histoire du temps présent » et la création, en 1979, d'un laboratoire spécifique du CNRS, l'IHTP ou Institut d'Histoire du Temps présent qui impose le témoin oculaire comme une figure majeure de notre temps et de l'écriture de l'histoire. Ces nouvelles « traces » que constituent les témoignages oraux viennent compléter ou remplacer les sources écrites parfois trop rares, trop lacunaires, trop partielles ou trop partiales. La technologie aidant, grâce aux caméras, désormais le témoin n'a plus seulement une voix, mais aussi un visage, et l'Histoire a ainsi progressivement vu ses champs d'investigation se multiplier, s'allonger, se diversifier. C'est dans cette mouvance que s'inscrit l'enquête menée, et dans ces nouveaux champs d'étude où l'histoire s'est découverte il y a de cela à peine quelques décennies et continue de se découvrir chaque jour.

La source orale, puisque cette recherche menée sous forme d'enquête devait porter sur un vécu, sur un ressenti, sur des comportements, sur une perception, semblait donc bien être la plus adaptée. Il s'agissait de s'intéresser aux manifestations, dans la vie de tous les jours, d'une culture², et au lien qu'entretenaient ou non les témoins avec leur pays d'origine et le pays d'origine de leurs parents. Comment vivaient-ils le fait d'être français ? Ou étrangers ?

¹ Nadhem Yousfi, dans Des Tunisiens dans les Alpes-Maritimes : une histoire locale et nationale de la migration transméditerranéenne (1956-1984), Paris, L'Harmattan, 2013, 206 p., explique que sa recherche « sur la colonie tunisienne des Alpes-Maritimes au XX^e siècle, découle d'un double constat : celui de sa relative importance numérique par rapport aux autres colonies étrangères vivant sur la Côte d'Azur, mais aussi par rapport aux autres communautés tunisiennes de France ».

² Par le terme de culture, est ici désigné « l'ensemble des mœurs, des traditions, des valeurs et des normes formelles et informelles influençant la façon de percevoir et d'agir sur le monde, caractérisant un groupe particulier de personnes et lié à une région géographique ».

Ou les deux ? De vivre entre deux pays, entre deux continents, mais aussi entre deux cultures ? Aucune source écrite n'aurait pu donner la moindre information, ou des informations trop froides, trop générales, trop distantes d'une réalité qui ne pouvait percer par le biais d'aucun document officiel. Les témoins étaient les seuls à pouvoir apporter des réponses à ces questions.

L'objectif de l'enquête était, dans un premier temps, de retracer le parcours suivi par les immigrés de la première génération, avant de s'intéresser à la deuxième.

Au total, elle concerne 16 témoignages, 6 d'adultes immigrés (cinq que l'on peut considérer comme appartenant à la première génération et un cas particulier), et 10 de fils d'immigrés, tous résidant ou ayant grandi à Grasse.

À propos des immigrés de la première génération

Concernant les immigrés de la première génération, pour enrichir les informations recueillies par les cinq témoignages d'adultes, les enfants d'immigrés ont été systématiquement questionnés à propos de ce qu'ils savent de l'histoire et du parcours de leurs parents.

Sans surprise, la première vague est masculine. Hormis quelques exceptions, notamment parmi les Algériens, dont certains étaient présents sur le territoire français dès les années 1950, la majorité de nos témoins arrivent dans les années 1970 ou 1980. Assez jeunes, aux alentours de 20 ans dans la plupart des cas, parfois mineurs, ils viennent seuls, ou avec des amis, cousins, voisins, des personnes originaires de la même ville, très rarement avec leurs parents, en l'occurrence leur père. Ils sont d'origine très modeste, mais ont suivi pour la plupart d'entre eux une scolarité parfois poussée dans leur pays d'origine (collège, lycée). L'absence de travail, le chômage, les pousse à fuir et à rejoindre la France, où des membres de leurs familles, des voisins, des amis ont parfois déjà trouvé à s'employer. Des réseaux se créent, ceux déjà installés obtiennent pour les autres des contrats de travail, font venir les amis, les voisins, les cousins, les frères. Un des témoins nous a affirmé estimer avoir facilité l'arrivée en France à l'époque d'une cinquantaine de personnes.

Avant le départ, ils ont une image fantasmée de la France. Elle est perçue comme un « eldorado » : on y trouve du travail, les conditions de vie sont meilleures, et puis ceux qui reviennent au pays ont l'air de s'être enrichis. Les aînés de certaines familles sont ainsi parfois d'office destinés à la migration, et sont poussés et aidés financièrement par leurs familles.

Certains partent avec un contrat de travail assuré, d'autres seulement avec un passeport, quelques affaires et un peu d'argent. Une fois arrivés en France les parcours sont variés. Ceux qui arrivent à Grasse sont ceux qui ont de la famille ou des amis déjà installés, des contacts, et ils bénéficient des réseaux de solidarité communautaires déjà en place. Les hommes s'organisent, ils vivent en collocation à cinq ou six, parfois jusqu'à dix, dans la vieille ville de Grasse. Mais tous n'arrivent pas à Grasse de suite. Beaucoup d'entre eux errent de région en région, de ville en ville, au gré des offres d'emploi, avant de se fixer à Grasse. Malgré les études que certains ont faites dans leur pays d'origine, aucun d'entre eux n'a de qualification particulière, et ils s'emploient un peu dans tout ce qui passe, là où il y a de la possibilité. La plupart commencent dans le bâtiment, où on a toujours besoin de main-d'œuvre. Certains passent par la branche agricole, ou par les usines de parfum grassoises. Ils ne se stabilisent et ne se fixent dans un métier que bien des années après leur arrivée ou en montant leur propre entreprise, leur propre commerce. Le mariage, la majeure partie du temps avec une femme de leur pays d'origine, est en général l'élément déclencheur de stabilité.

Les femmes sont les grandes absentes de cette enquête. Seulement deux d'entre elles ont été interrogées de manière directe, et la majorité des informations recueillies à leur sujet l'ont été par le biais des enfants. Pour une grande partie, elles arrivent après les hommes, une fois adultes et mariées, dans le cadre du regroupement familial. Elles sont souvent déjà enceintes ou mères d'un ou plusieurs enfants. Au pays, quasiment aucune d'entre elles n'a suivi d'études. Elles ne parlent pas le français, ne savent ni lire ni écrire. Si certaines, sans qualification et totalement illettrées, en France ne travailleront jamais, resteront toute leur vie mères au foyer, d'autres trouvent à s'employer dans divers domaines : service aux personnes, notamment le ménage, milieu associatif. Certaines décrivent le fait de travailler comme un facteur qui facilite l'apprentissage de la langue française, comme aussi ce qui permet de tisser des liens en dehors de la communauté maghrébine, et des simples relations de voisinage. Certaines femmes, salariées ou non, ont suivi des cours de français par le biais de l'association Harjès. S'y rendant entre amies, entre voisines, elles évoquent comme une nouvelle jeunesse, l'impression de vivre une vie d'étudiantes qu'elles n'ont jamais vécue. La barrière de la langue n'a parfois pas empêché certaines d'entre elles d'obtenir un permis de conduire, et celles qui l'ont obtenu le vivent comme une fierté. À l'inverse, certaines d'entre elles sont restées confinées sur leur couple, leur famille, leur communauté, nouant très peu de relations avec les Français de souche et les autres Grassois.

Ce sont ces femmes, par leurs pratiques quotidiennes, cuisine, langue, religion, fréquentations, qui semblent avoir servi, pour la majorité d'entre elles, de pilier pour entretenir la relation entre le pays et la culture d'origine. L'une d'entre elle explique être allée jusqu'à dissuader pendant longtemps son époux d'investir en France dans l'immobilier, refusant l'installation définitive, leur désir le plus cher étant un retour au pays, où elles ont laissé familles et amis. Pour d'autres, c'est la crainte d'un possible retour forcé organisé par l'État français qui les a poussées à y renoncer.

Les relations avec le pays et la famille restée là-bas sont entretenues de manière régulière. En moyenne tous les étés, ou tous les deux ans, le retour au pays se veut familial. Le lien avec la famille restée au pays apparaît comme primordial. Même si d'autres membres de la famille sont également installés en France, elle n'est jamais reconstituée au complet. La fréquence des allers-retours est cependant variable selon les familles, si certains rentrent tous les étés, d'autres ont des retours plus espacés, pour des raisons financières ou professionnelles principalement. Ce mythe du retour définitif de la famille au complet, voulu ou même forcé par les autorités, est entretenu pendant des années, voire des décennies, et finit peu à peu par s'éloigner.

C'est là que la naturalisation tardive des immigrés de la première génération trouve son explication. Beaucoup déclarent ne pas avoir ressenti sa nécessité tant que, dans leur esprit, ils s'imaginaient de toute façon rentrer tôt ou tard, volontairement, ou de manière forcée, au pays. Dans la plupart des cas, pour ceux qui l'ont demandée, leur naturalisation se fait dans les années 2000. Certaines femmes, ne parlant toujours pas le français, ont pu se voir refuser, dans de rares cas, la nationalité française alors même que leurs époux et tous leurs enfants possèdent cette nationalité.

C'est encore dans ce mythe du retour définitif de la famille au complet que l'investissement immobilier, la construction de maisons familiales au pays, alors même que certains vivent en France dans des appartements minuscules et parfois délabrés, trouve son explication.

La majorité de ces familles a habité les immeubles de la vieille ville de Grasse, qui rue Charles Nègre, qui Rue-Droite. Mais progressivement, les familles ont tendu à sortir de la vieille ville de Grasse pour s'installer dans les grands ensembles sociaux en périphérie, La Blaquière, le Plan de Grasse, le Richelieu, le Carré Est, les Jasmins, et quelques-uns ont tout de même accédé à la propriété à Grasse ou ailleurs dans la région.

C'est finalement la prise de conscience de l'impossibilité d'un retour définitif pour des enfants d'immigrés désormais devenus adultes, qui ont grandi et se sont construits sur le territoire français et dans la culture française, qui a poussé les immigrés de la première génération à revoir leur position, même si une fois les enfants installés et mariés, les parents ont tendance à effectuer des séjours de plus en plus longs au pays, en dehors des périodes de vacances scolaires, et continuent à envisager un retour définitif mais qui n'inclut plus leurs enfants. Pour certains d'entre eux, il y a une appréhension grandissante désormais quant à un retour définitif, car après tant d'années passées en France, avec seulement des retours ponctuels, les pays qu'ils ont quittés il y a maintenant plusieurs décennies ont changé, les sociétés ont évolué, et ils ont désormais presque l'impression d'être des étrangers dans leur propre pays. Des pays dont ils ne savent finalement plus grand chose du système, n'ayant que très peu recours à l'administration.

À propos des enfants d'immigrés

Les fils d'immigrés, à la suite de leurs parents, entretiennent très tôt des relations avec le pays d'origine de ces derniers. Il faut tout d'abord souligner qu'ils ne sont pas tous nés en France. En effet, certains d'entre eux sont nés dans le pays d'origine de leurs parents et sont arrivés très jeunes. Sur les dix interrogés, trois appartiennent à ce cas. Cependant, la quasi totalité d'entre eux a acquis la nationalité française par la « manifestation de volonté » 3, parfois avant même d'avoir atteint l'âge de la majorité. Pour les autres, dès leur naissance ils ont tous été enregistrés aux consulats et sur les passeports de leurs parents, ce qui leur a conféré d'emblée la même nationalité que ces derniers. À leur majorité, ils ont tous opté pour une double nationalité 4, et la considèrent comme une richesse.

Dans le cadre du foyer et de l'environnement familial, ces enfants d'immigrés évoluent dès leur plus jeune âge dans la culture d'origine de leurs parents (langue, cuisine, coutumes, traditions). Et ils font très tôt également connaissance avec le pays d'origine de leurs parents où ils découvrent famille, maison et vie parallèle par le biais des retours estivaux. Certains garçons, dans leur jeunesse, ont parfois participé, pendant ces retours, à l'avancement des travaux de construction des maisons familiales lancés par leur père dans le cadre de leur projet de retour définitif au pays. Ce projet de retour incluant initialement les enfants, certains immigrés maghrébins installés à Grasse ont donc tenu à ce que leurs enfants, et notamment les garçons, soient élevés et éduqués au pays. Plusieurs de nos témoins, toujours des aînés de sexe masculin, ont ainsi évoqué ces années d'école passées au pays, les conditions de leur accueil chez des membres de la famille proches, oncles, tantes, grands parents, pendant que leurs parents vivaient et travaillaient en France. Cette pratique a

³ La loi n° 93-933 du 22 juillet 1993 a réformé le droit de la nationalité avec une mesure introduisant, pour les enfants nés en France de parents étrangers, la demande de nationalité française à effectuer entre 16 et 21 ans, pour remplacer l'acquisition automatique à la majorité. La loi érige « *la manifestation de volonté* » en une condition nécessaire à l'acquisition de la nationalité française au titre de la naissance et de la résidence en France.

En 1998, la loi n° 98-170 du 16 mars relative à la nationalité supprime la manifestation de volonté. L'enfant né en France de parents étrangers nés à l'étranger acquiert automatiquement la nationalité française à sa majorité, sans avoir à en manifester la volonté dès lors qu'il réside en France à cette date et qu'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq années entre l'âge de 11 ans et de 18 ans. Pour ce même enfant, il devient possible de demander l'acquisition de la nationalité française de façon anticipée : soit à 16 ans, de sa propre initiative, soit dès l'âge de 13 ans si ses parents en prennent l'initiative avec son consentement.

⁴ Depuis 1973, l'acquisition de la nationalité française n'est plus subordonnée à la renonciation à la nationalité étrangère. En effet, certains États, comme par exemple le Maroc, ou encore Israël, n'autorisent pas la renonciation à cette nationalité. Considérant que la nationalité est d'abord une question de souveraineté, la France accepte traditionnellement la binationalité afin que sa décision d'accorder ou non la nationalité à un individu ne soit pas suspendue à la loi d'un autre pays. Cependant, la binationalité est un sujet qui fait régulièrement débat depuis quelques années dans la société française.

cependant eu tendance à s'estomper et même à disparaître avec le recul de la perspective du retour. Les cas où les petits frères ont également suivi une scolarité au pays sont très rares.

Qu'ils aient suivi ou non des cours dans le pays d'origine, la majorité des fils et filles d'immigrés, s'ils ne lisent et n'écrivent pas l'arabe littéral, comprennent et parlent le dialectal, qui est pratiqué quotidiennement à la maison, en France, et ce depuis l'enfance. On peut encore cependant noter ici une différence de maîtrise de cette langue entre les aînés et les benjamins.

Pour ceux qui ont suivi, petits, un cursus de plusieurs années à l'étranger, la réintégration dans le système français a parfois été difficile. Mais la réussite scolaire des enfants semble avoir été un souci majeur pour les immigrés de la première génération. Et c'est d'abord par le biais de l'école que ces fils d'immigrés se confrontent à la société et à la culture française⁵, en même temps que se créent des liens avec les jeunes français de souche de leur âge. C'est à l'extérieur du foyer familial que les fils et filles d'immigrés se confrontent avec la société française et avec sa culture. D'abord par le biais du voisinage et de l'école, puis plus tard par celui du travail, ils tissent des liens nombreux et sincères d'amitiés avec les Français de souche. La chose devient plus compliquée quand il s'agit des relations amoureuses. L'avis des parents concernant les choix amoureux reste très important pour les enfants d'immigrés maghrébins. Si certains garçons réussissent à briser le communautarisme et les appréhensions de leurs parents, pour des questions de religion concernant les filles il n'est pas question d'épouser un non musulman.

D'après certains jeunes, on fait des parents heureux en se mariant dans la communauté maghrébine, particulièrement entre Grassois, si possible originaires de la même ville ou du même village au pays. Les liens entre les membres de la communauté maghrébine grassoise sont entretenus par les retrouvailles lors des fêtes religieuses ou encore les mariages partagés, auxquelles les différentes familles s'invitent. Des unions se font également avec des enfants d'immigrés maghrébins des communes et des villes proches de Grasse.

La mixité existe, mais elle se fait surtout par le biais des garçons, car pour les filles qui veulent garder des liens avec leurs familles, elle est quasiment impossible.

Contrairement à leurs parents, ces fils d'immigrés accèdent en France à la propriété rapidement une fois adultes, seuls ou en couple. Cette accession à la propriété fait partie de leurs projets d'adultes. Ayant obtenu des diplômes en France, trouvé un emploi en France, il semble logique pour eux d'accéder à un logement en France, un logement qui leur appartienne. Car c'est en France qu'ils ont décidé de s'établir et de construire leur vie, de fonder leur famille. Pas nécessairement à Grasse en revanche. Certains d'entre eux expliquent même chercher à fuir cette ville, elle et la pression que représente le regard éventuel de la communauté maghrébine de Grasse sur leur vie.

Quelques-uns de ces jeunes ont investi à Grasse en montant leurs propres entreprises, dans des domaines aussi variés que les assurances ou le commerce.

Aucun des fils d'immigrés interrogés n'envisage, en tout cas à court terme, de retourner vivre à temps plein dans le pays d'origine de ses parents. Ils perpétuent en revanche les allers-retours réguliers au pays et les liens avec la famille restée là-bas. Leurs séjours sont décrits comme des moments de repos, de bien-être, parfois de rupture avec la routine de la vie en France, dans le cadre de vacances quelques fois dépeintes comme idylliques. Ils revendiquent tous un attachement à la France, et expriment pour certains la même appréhension que leurs parents concernant un pays d'origine qu'ils ne connaissent que par des

⁵ Gérard Noiriel, dans État, nation et immigration: vers une histoire du pouvoir, Paris, Belin, 2001, 399 p., à propos de l'enseignement, explique que « quel que soit le contenu des programmes, le simple fait de créer une éducation « nationale », diffusant dans l'ensemble de la population vivant sur le territoire le même programme scolaire, la même langue, la même histoire, la même littérature, ne pouvait que favoriser chez les individus concernés le sentiment d'appartenir à une même communauté de référence ».

retours ponctuels, ce qui ne leur permet pas une maîtrise complète de l'ensemble des rouages de la société et de l'administration de ces pays. En France, ils utilisent majoritairement le droit de vote que leur confère leur nationalité française, et affirment tous avoir une opinion politique. Concernant leur pays d'origine, la plupart d'entre eux n'utilise pas le droit de vote que leur confère pourtant la double nationalité. Ils ne s'intéressent dans l'ensemble que très succinctement à la politique dans ces pays.

Quelques-uns ont également rapporté comment le comportement des autres Maghrébins à leur égard, lorsqu'ils retournent au pays, a peu à peu engendré chez eux des vexations, et un sentiment de rejet. Les maghrébins de France sont par exemple regroupés, en Tunisie, sous une appellation nouvelle, on les appelle les « *chez-nous-là-bas* ». Ce terme est considéré par les enfants d'immigrés tunisiens auxquels il s'adresse comme une insulte, quelque chose de péjoratif. De même, du fait de leur statut de Français, certains expliquent avoir eu affaire de manière ponctuelle au chantage de policiers peu scrupuleux, ou aux remarques désagréables de douaniers lorsqu'ils utilisent leurs papiers d'identité ou passeports français pendant leurs séjours. À tel point que certains d'entre eux en sont venus à ne plus utiliser que leurs passeports et papiers du pays d'origine.

Les enfants d'immigrés maghrébins, dans leurs pays d'origine, sont donc parfois l'objet de moqueries, de quolibets et de préjugés. Ils développent un sentiment de rejet, qu'ils ont l'impression de subir des deux côtés, aussi bien en France que dans le pays d'origine. En France, le rejet viendrait surtout, d'après eux, de leur religion, l'Islam. Le rejet qu'ils évoquent ne viendrait pas spécifiquement des Grassois mais de la société française dans son ensemble.

La religion musulmane, le sunnisme plus particulièrement, caractérise la quasi totalité des membres de la communauté maghrébine de Grasse, et c'est le trait principal, avec la langue arabe, qui est transmis aux enfants d'immigrés par leurs parents. Parmi les fils d'immigrés interviewés, un seul sur les dix se revendique athée. Tous les autres se revendiquent musulmans, même s'ils pratiquent leur religion à différents degrés. L'Islam est une religion avec laquelle on naît, et qu'on ne renie pas. Et c'est le trait de la culture et des origines de leurs parents, qui leur a été systématiquement transmis, auquel la plupart des enfants d'immigrés maghrébins sont le plus attachés.

Une courte enquête comme celle-ci permet de mettre à nouveau en exergue toute la diversité des trajectoires de l'immigration en général, diversité qui caractérise donc également celles des immigrés maghrébins installés à Grasse. Depuis leur établissement, les liens au pays et à la culture d'origine sont entretenus par différents biais : des allers-retours réguliers, une langue, une religion partagées, des habitudes alimentaires, des traditions ; pour un petit groupe, une certaine forme de communautarisme également, quelques familles d'immigrés maghrébins grassois qui se fréquentent régulièrement, et se lient parfois par le mariage de leurs enfants, même si beaucoup de ces derniers se marient désormais également avec d'autres enfants d'immigrés maghrébins extérieurs à la communauté grassoise, et que la mixité, elle aussi, existe.

Sur le plan de la nationalité, on a des immigrés de la première génération à la demande de naturalisation tardive qui ont pourtant tous incité leurs enfants à acquérir la nationalité française dès leur majorité, parfois même avant. La binationalité des enfants est perçue comme une richesse, mais également pour certains comme une façon de faciliter les allers-retours, élément principal du maintien du lien avec le pays d'origine et la famille. Si on s'intéresse aux projets de vie actuels de ces descendants d'immigrés, le mythe du retour définitif au pays qu'avaient nourri leurs parents n'existe plus, tout du moins pas à court terme. C'est en France qu'ils construisent, investissent, et se projettent en tant qu'adultes. Les liens avec le pays d'origine et la famille restée là-bas sont néanmoins perpétués, notamment par le

biais des retours, qu'ils soient estivaux ou non. La religion musulmane apparaît à leurs yeux comme l'héritage le plus important qui leur ait été transmis par leurs parents.

Enfin, concernant le sentiment d'appartenance, il est multiple : il peut être en rapport avec un pays, une nation (être français, tunisien, marocain ou algérien), mais il peut aussi être en rapport avec une ville (être grassois, être originaire de Sousse, de Meknès, d'Oran), ou encore avec une communauté (être maghrébin, être musulman). L'étude de ses manifestations nécessite une démarche de recherche élargie et fondée sur des sources plus nombreuses.

Bibliographie

Weil (Patrick), Qu'est ce qu'un Français? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution, Paris, Grasset, 2002, 401 p.

Nadhem (Yousfi), *Des Tunisiens dans les Alpes-Maritimes : une histoire locale et nationale de la migration transméditerranéenne (1956-1984)*, Paris, L'Harmattan, 2013, 206 p.